Présences

Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

28.09.2023

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton |
Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos |
Claire Sertznig | Metty Scholtes | conseillers

Rapport du conseil communal

1) Commissions communales consultatives - nomination des membres

Les membres sont nommés unanimement.

La composition des différentes commissions consultatives sera publiée dans le prochain bulletin communal.

2. CACC - Comité d'accompagnement pour l'eau potable de la région du Natur- & Geopark Mëllerdall

Monsieur Marc KRIER (déi gréng) est nommé comme représentant au CACC avec 6 voix oui et 5 voix non. En tant que suppléante, Mme Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) est désignée par le conseil communal avec 6 voix contre 5.

3. Confirmation de règlements temporaires de circulation

Approuvés à l'unanimité par le conseil communal,

4. Pose d'une conduite de gaz dans la « rue de Münschecker » entre la « rue des Caves » et la « rue Boland » - plans et devis : 180.000.-€.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si la « rue de Wecker » sera également raccordée au réseau de gaz. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), explique que cela se fera dans le cadre des travaux de la « rue des Tanneurs ».

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

5. PAP Camping : projet et convention d'exécution

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), informe que le permis de construire pourra être délivré dès que cette convention aura été approuvée.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande si ses objections concernant le coin de la rue « Kuerzacht » ont été prises en compte. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) répond par l'affirmative à cette question.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

6. Projet de morcellement de parcelles

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service technique donne des explications à ce sujet. Il s'agit d'un terrain situé « rue du Centenaire ».

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7. Dénomination de rue : « rue Emile Seil »

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), informe que dans le cadre du PAP Pietert, une rue portera également le nom des deux bourgmestres d'honneur décédés, à savoir Monsieur Norbert Konter et Monsieur Robert Stahl.

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

8. Parking public « Réngmauer »

a) Avenant au contrat de gestion du parking souterrain « Réngmauer ».

Etant donné que les places de stationnement sur la Place du Marché aux bestiaux ne seront pas disponibles en raison des travaux de transformation qui débuteront le 2 octobre 2023, l'Administration communale de Grevenmacher mettra à disposition gratuitement le parking souterrain « Réngmauer » pendant la durée des travaux et pour une durée maximale de deux heures.

L'avenant porte sur la gratuité des deux premières heures de stationnement pendant la période de construction.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) salue cette initiative du collège échevinal.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Contrats de bail portant sur la location d'un emplacement de stationnement libre au parking souterrain « Rénamauer ».

Les contrats de bail ont été conclus en exécution des décisions du Conseil communal du 24 février 2023 relatives à la définition des critères d'attribution et de placement sur la liste d'attente d'une place de stationnement dans le parking souterrain « Réngmauer » et à la fixation des tarifs correspondants.

La conseillère Tess BURTON (LSAP), demande si des places de parking précises ont tout de même été attribuées dans le parking. M. Yves CHRISTEN, du service technique, informe que seules les places de parking de la commune et de l'hospice civil sont indiquées. Si d'autres places de parking sont désignées à titre privé, il faut y remédier.

Elle demande en outre si la commune est au courant des problèmes rencontrés avec la barrière pendant la fête du raisin et du vin et du fait qu'aucun technicien compétent n'a été contacté.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP), s'interroge sur la possibilité d'installer un panneau d'affichage des places libres lorsqu'on vient de la « rue des Tanneurs ». Il s'est avéré difficile d'y faire une marche arrière en voiture.

Monsieur Yves CHRISTEN, du service technique, se renseignera auprès de l'entreprise concernée sur les problèmes rencontrés lors de la fête du raisin et du vin.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) se renseigne sur un éventuel échange des entrées pour les abonnés et les visiteurs. L'entrée actuelle pour les visiteurs est située à droite et est plus difficilement accessible que l'entrée pour les abonnés. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) propose d'en tenir compte dans le cadre du réaménagement de la Place du Marché.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

9. Fixation des nuits blanches officielles 2024-2027

NUIT BLANCHES OFFICIELLES					
OCCCASION	NUIT	2024	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>
Samedi de Carnaval	nuit du samedi au dimanche	10.02.	01.03.	14.02.	06.02.
Dimanche de Carnaval	nuit du dimanche au lundi	11.02.	02.03.	15.02.	07.02.
Lundi de Carnaval	nuit du lundi au mardi	12.02.	03.03.	16.02.	08.02.
Samedi de Pâques	nuit du samedi au dimanche	30.03.	19.04.	04.04.	27.03.
Dimanche de Pâques	nuit du dimanche au lundi	31.03.	20.04.	05.04.	28.03.
Vendredi après Pâques FOIRE AUX VINS	nuit du vendredi au samedi	05.04.	25.04.	10.04.	02.04.
08 mai - Journée de l'Europe	nuit du 08 au 09 mai	08.05.	08.05.	08.05.	08.05.
22 juin - Fête Nationale	nuit du 22 au 23 juin	sam - 22.06.	dim - 22.06.	lun - 22.06.	mar - 22.06.
23 juin - Fête Nationale	nuit du 23 au 24 juin	dim - 23.06.	lun - 23.06.	mar - 23.06.	mer - 22.06.
samedi - septembre FETE DU VIN	nuit du samedi au dimanche	07.09.	13.09.	12.09.	11.09.
dimanche - septembre FETE DU VIN	nuit du dimanche au lundi	08.09.	14.09.	13.09.	12.09.
Samedi de la kermesse de novembre	nuit du samedi au dimanche	23.11.	22.11.	21.11.	20.11.
Fête de la Saint Sylvestre	nuit du 31.12. au 01.01.	mar - 31.12.	mer - 31.12.	jeu - 31.12.	ven - 31.12.

10. Subsides

a) APEMH Fondation : 50.-€.

b) Wonschstär (Lietsch): 250.-€.

c) Amicale Foyer Pietert (Lietsch): 250.-€.

d) Club sportif Grevenmacher: 2100.-€.

e) Stued asbl: 300.-€.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

11. Pacte nature – résolutions

- a) Stratégie communale pour la protection de l'environnement.
- b) Plantations en milieu urbain.
- c) Promotion de la gestion, de l'exploitation et de l'aménagement extensifs des surfaces privés.
- d) Concept de communication et d'information.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) donne des explications à ce sujet.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) s'interroge sur les haies à proximité de l'écluse. Celles-ci ne seraient plus très esthétiques et il demande s'il n'était pas possible de les enlever. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), informe que ces haies seront prochainement remplacées.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) propose d'impliquer davantage l'école fondamentale dans ce dossier. En outre, il informe que la direction de l'école fondamentale a mis en place un projet « Fuerschen dobaussen ». L'échevin Marc KRIER (déi gréng) est d'accord avec le conseiller Claude WAGNER (DP). La conseillère Liane FELTEN (CSV), propose dans ce contexte d'organiser des activités de vacances avec les enfants.

Le conseiller Claude WAGNER (DP), se renseigne sur le ruisseau « Kelsbaach », qui serait très sec. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) informe que ce terrain n'est la propriété de la commune et que celle-ci n'est donc pas compétente. La conseillère Carine SAUER (CSV), informe que Monsieur Alain GOEDERT, président du SITG, a déjà téléphoné plusieurs fois à la commune de Wormeldange à ce sujet.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP), s'enquiert sur l'avancement du projet au « Kahlenberg ». Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), informe que le terrain a déjà été nettoyé par l'administration des eaux et forêts et que les travaux commenceront prochainement.

Les résolutions pacte nature sont adoptées à l'unanimité par le conseil communal.

12. Modifications budgétaires

Une liste des modifications a été présentée aux membres du conseil communal.

Adoptées à l'unanimité par le conseil communal.

13. Emprunt : modalités et caractéristiques

Montant de l'emprunt : 12.000.000.- €.

Durée de l'emprunt : 20 ans. Taux d'intérêt : variable ou fixe.

Périodicité de remboursement : sera déterminée sur

la base du taux d'intérêt choisi.

Apurement des comptes : sera déterminé sur la base

du taux d'intérêt choisi.

Tranches: en plusieurs tranches.

Frais: sans frais.

Le budget initial pour l'année 2023 (article 1/180/194000/99001) prévoyait un crédit de 19.650.000.- €.

M. Ralph WAGNER du service financier, fournit des explications à ce sujet.

Avec 9 voix pour et 2 voix contre (LSAP), ce point est adopté.

14. Conversion d'un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle 50%, « carrière IC » en un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle 50%, « carrière ID » du contrat collectif de la Ville de Grevenmacher.

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

15. Informations du collège échevinal

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe :

- ▶ 08.10.2023 auront lieu les élections législatives : il souhaite beaucoup de succès à Tess BURTON et Claire SERTZNIG.
- ▶ 05.10.2023 : Comptage de la circulation sur la Place du Marché dans le cadre du projet de réaménagement de la Place du Marché.

Monique HERMES (CSV), échevine, informe :

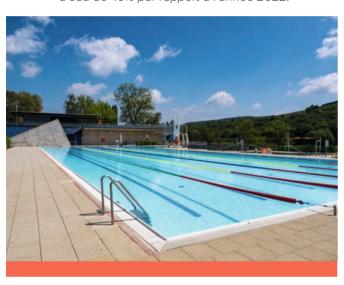
- « Schoulbichelchen » : comme il existe maintenant le E-Bichelchen, il n'a été distribué que dans les classes du cycle 4.
- ▶ Bibliothèque municipale : la nouvelle collaboratrice Nathalie KAYSER s'est très bien adaptée et son travail est très satisfaisant. Nicole THILGEN-HUBER commencera également le 1.10. à la bibliothèque municipale.

- ▶ La bibliothèque municipale participera également à l'action des fenêtres de l'Avent de l'Amicale Foyer Pietert.
- ▶ 24.11 Lecture de Jemp SCHUSTER dans la cave de la Zéintscheier.

Marc Krier (déi gréng), échevin, informe :

▶ Piscine : Il y a 52.100 entrées à noter. Il remercie tout le personnel pour le bon déroulement de la

Le renouvellement du revêtement du bassin de natation a permis de réduire la consommation d'eau de 49% par rapport à l'année 2022.



16. Questions au collège échevinal

Conseillère Tess BURTON (LSAP):

- ▶ Passage pour piétons dans la « rue d'Osbourg » : elle demande si un marquage au sol est prévu, car ce passage s'avère dangereux.
- ▶ Cours de natation : des cours de natation sont proposés à la piscine de Dreiborn ; est-il possible de prendre contact avec les responsables en vue d'une coopération? Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), estime que c'est une bonne idée et que la commune va prendre contact avec les responsables.
- ▶ Vidage des poubelles : s'enquiert sur la possibilité de ne pas desservir la « rue de l'École » le jeudi à 8h00 en raison de l'augmentation du trafic aux alentours de l'école. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) propose de se renseigner au sujet d'une alternative.

Conseiller Claude WAGNER (DP):

- ▶ Chantier « rue Victor Prost » : pendant la fête du raisin et du vin, c'était très étroit à cet endroit et après le feu d'artifice, il y a eu un bouchon en direction du « Prosteneck » Il demande s'il aurait été possible de commencer le chantier une semaine plus tard. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que l'entreprise de construction aurait alors dû interrompre ses travaux. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) confirme que la situation n'était pas optimale, mais que tout ce qui était possible a été fait.
- ▶ Maison relais. Il constate qu'il y a beaucoup de chaos le matin vers 7h à cause des parents qui se sont mal garés. Il se renseigne sur une intervention d'agents municipaux. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, fait remarquer qu'il ne s'agit pas de terrains communaux et que la commune a donc les mains liées, mais qu'elle fera tout pour apaiser la situation.

Conseiller Metty SCHOLTES (LSAP):

- ▶ Eclairage du passage pour piétons : il se félicite du nouvel éclairage du passage pour piétons de la « rue Schaffmill »et demande quand le passage pour piétons à la hauteur de la rue « An der Gewan » soit éclairé différemment. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique informe que celui-ci sera renouvelé dans le cadre des travaux du « PAP Pietert ».
- ▶ Liaison de bus Grevenmacher-Nittel : il demande s'il ne serait pas possible de prendre contact avec les responsables de la commune de Nittel concernant une éventuelle liaison de bus entre Grevenmacher et Nittel pendant la fête du vin et du raisin et la kermesse de Nittel. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) soumettra cette idée au comité des fêtes.

Conseillère Claire SERTZNIG (DP):

▶ Vestes de sécurité pour les élèves : elle demande pourquoi les enfants de l'école fondamentale de Grevenmacher ne portent pas de vestes de sécurité pendant les mois d'hiver, cela améliorerait la visibilité des enfants le matin. Elle informe qu'à Remich, tous les enfants portent un gilet de sécurité le matin et elle salue cette initiative. L'échevine Monique HERMES (CSV), informe qu'elle craint que les enfants ne veulent pas porter le gilet de sécurité, comme cela a déjà été le cas il y a quelques années. La conseillère Liane FELTEN (CSV), propose de tester un projet « pilote » avec une classe ; peut-être que les enfants pourraient aussi concevoir eux-mêmes le gilet, ce qui augmenterait l'intérêt. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), contactera l'école fondamentale à ce sujet.

Conseiller Patrick FRIEDEN (DP):

- ▶ Etat du chemin rural en direction de « Kinnebësch » : l'état de ce chemin est très mauvais. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), explique qu'il en est conscient et qu'il espère que pour cette raison, le chemin sera moins utilisé par les automobilistes qui utilisent ce chemin comme raccourci. M. Yves CHRISTEN du service technique, propose de suggérer à l'ASTA de réaménager prochainement le chemin rural.
- ▶ Arbre près de la chapelle Sainte-Croix : un des arbres qui s'y trouve est en très mauvais état. Monsieur Yves CHRISTEN informe que cette situation est connue et que l'arbre sera abattu dans les prochains jours.
- ▶ Poubelles: dans le centre-ville, il arrive souvent que des habitants mettent leurs déchets dans les poubelles de leurs voisins. Il demande si la commune est au courant de ce problème. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), informe que la commune bloque le vidage des poubelles des habitants qui ne paient pas leur taxe communale, ces habitants doivent alors acheter des sacs « SIGRE » pour jeter leurs déchets. En outre, il serait également possible d'acheter un verrouillage pour la poubelle auprès de la commune. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP), propose de publier à nouveau cette information dans le bulletin communal.



Serrures pour les poubelles

- A partir du 1er janvier 2023, vous pouvez commander l'installation d'une serrure pour votre poubelle, par écrit, à la réception de l'administration communale. La commune commande les poubelles avec serrures installées directement auprès du syndicat intercommunal SIGRE.
- Le montage et la livraison des poubelles avec serrures ne se fait qu'une fois par mois. La commune vous contactera en temps utile pour l'échange de votre poubelle.
- En cas de perte, d'endommagement, d'abîment, de déménagement ou de changement de volume de poubelle, une nouvelle commande est à effectuer, et une nouvelle facture sera émise.
- Prix à partir du 01.01.2023 :
 - Serrure automatique avec une clé triangulaire pour poubelles à 2 roues : 50.- €
 - Serrure pour conteneurs à 6601: **75.-€**
 - Serrure pour conteneurs à 1100 l : 75.- €
 - Montage d'une serrure pour poubelle ou conteneur : 50.- €
- Les tarifs des serrures, resp. du montage des serrures sont sujets à modification conformément aux tarifs en vigueur du SIGRE.



SIGRE – Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimiliés en provenance des communes de la région de Grevenmacher, Remich et Echternach.